

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 8 juillet 2005
(convocation du 27 juin 2005)

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle
M. HERITIE Michel à M. HOUDEBERT Henri
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

LA SEANCE EST OUVERTE

Observatoire des effets du tramway sur l'activité économique et commerciale riveraine du tracé du tramway - Bilan de la phase 1 - Convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) pour la 2ème phase de tramway - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Afin notamment de mesurer l'impact du tramway sur l'activité économique et commerciale riveraine du tracé, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux (CCIB) a mis au point une méthodologie et un dispositif de recueil de données permettant un suivi permanent des entreprises et prenant la forme d'un observatoire des effets du tramway sur l'activité économique.

Les informations ont été obtenues par deux moyens :

1. l'exploitation statistique de bases de données existantes,
2. une enquête réalisée annuellement auprès des activités riveraines du tramway.

C'est ainsi que sur les 5000 entreprises situées dans un corridor de 150 mètres de part et d'autre du futur réseau de tramway dont 2000 sont directement riveraines, 1000 entreprises et commerces constituent le panel d'étude de l'observatoire à partir d'enquêtes réalisées sur le terrain.

L'objet de cet observatoire est triple :

1. apprécier les conséquences des travaux et des aménagements sur l'activité économique et commerciale,
2. développer des programmes d'appui et d'accompagnement des professionnels riverains,
3. apporter des éléments de réflexion dans le cadre des travaux de la commission d'indemnisation amiable du préjudice commercial.

Compte tenu de l'intérêt que présentent, pour notre établissement public, certaines données recueillies par cet observatoire, particulièrement sur le volet 1 ci-dessus, notamment au regard de l'obligation légale d'établir un bilan économique à l'issue de la réalisation du tramway article 14 de la L.O.T.I – Loi d'Orientation des Transports Intérieurs-, le Conseil de Communauté, par délibération n° 99/332 du 23 avril 1999, a décidé de contribuer, pour partie, au financement de cet observatoire en signant, à cet effet, une convention le 18 mai 1999.

Ainsi, de 1999 à 2004, le coût de fonctionnement de l'observatoire des effets du tramway s'est élevé à 1 317 920 € et la Communauté urbaine a participé au financement à hauteur de **304 885 € (22,7 %)** soit un montant annuel moyen de 60 977 €.

La mise en place de cet observatoire a permis d'assurer un suivi des établissements riverains du tracé au regard des effets du tramway sur l'activité économique, à l'occasion de la réalisation de la 1^{ère} phase du tramway. C'est ainsi que les données recueillies durant la période 1999-2004 vont permettre d'effectuer un pré-bilan sur la 1^{ère} phase qui s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale prévue par la LOTI. Cette obligation nous a d'ailleurs été rappelée par lettre du 27 mai 2004 du Ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer à l'occasion de la transmission de la note méthodologique, réalisée par le CETE de Lyon sur l'élaboration des bilans LOTI de TCSP.

Aussi, afin de permettre la réalisation du bilan complet à l'issue du projet 1^{ère} + 2^{ème} phase comme le prévoit l'article 14 de la LOTI, il vous est proposé de poursuivre notre contribution à la tenue de l'observatoire par la CCIB. À cet effet, il vous est proposé la passation d'une nouvelle convention qui, outre la réalisation du bilan économique précité à l'issue de la 1^{ère} phase, permettra d'assurer un suivi des activités riveraines du tracé à l'occasion des travaux de la 2^{ème} phase et enfin, un bilan global après mise en service de l'ensemble des deux phases du tramway.

Toutefois, considérant d'une part, que la méthodologie d'études et d'accompagnement est déjà en place et, d'autre part, que les entreprises concernées par la 2^{ème} phase du tramway sont moins nombreuses que pour la 1^{ère} phase des travaux, environ 1500 sur un total de 5000 entreprises situées dans le corridor, le montant des dépenses est estimé, pour les 4 ans, à 312 500 €.

Ainsi, la participation de la Communauté urbaine s'élèvera, sur la période, à **120 000 €** soit 35 000 € en 2005 et 2008, années où seront réalisés les bilans et 25 000 € en 2006 et 2007, soit une **diminution** moyenne globale sur la période de plus de **50 %** de la participation de la Communauté urbaine.

1. BILAN DE L'OBSERVATOIRE 1999-2004

Cet observatoire a pour objectif de mesurer les mutations économiques sur le tracé du tramway en réalisant un suivi annuel des entreprises et commerces riverains du tracé, que leur activité soit située sur le tracé ou dans les rues adjacentes.

Durant la période 1999-2004, la CCIB a produit chaque année un budget prévisionnel et un document de synthèse intermédiaire portant sur les résultats de l'enquête réalisée auprès de 1000 activités économiques riveraines, complété par un rapport reprenant en outre l'exploitation des données statistiques précitées ; tous documents qui vous ont été soumis annuellement.

Au total, c'est l'évolution annuelle de plus de 5000 établissements riverains du tramway qui a pu être étudiée durant cette période et que vous trouverez retracée **dans le bilan ci-annexé**.

Rappelons que la méthodologie utilisée comprend d'une part, l'analyse statistique de fichiers d'entreprises ainsi que l'exploitation de données existantes (CCIB, URSSAF, Chambre des Métiers, etc...) et d'autre part, une enquête annuelle menée auprès d'un échantillon représentatif de 1000 activités économiques riveraines du tracé du tramway.

Cet observatoire a permis :

- de mesurer les évolutions des activités riveraines du tramway par rapport à l'ensemble de la CUB et ainsi d'évaluer les incidences du tramway,
- de sensibiliser les entreprises riveraines à l'arrivée de tramway et de les informer sur les évolutions des chantiers,
- de disposer d'un outil de connaissance précis et mis à jour des activités économiques concernées par le passage du tramway ce qui a permis de faciliter les décisions à prendre sur certains secteurs,
- de mettre en place des outils d'accompagnement économique des entreprises, adaptés aux situations constatées.

L'ensemble des données recueillies chaque année a permis d'établir un bilan d'où ressortent les principales caractéristiques suivantes.

A – EVOLUTION DU NOMBRE DES ETABLISSEMENTS ET DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Entre 1999 et 2004, le nombre d'activités économiques a augmenté globalement de 5 % sur le territoire communautaire, soit :

- CUB hors corridor : + 5,7 %
- corridor tramway : + 2,4 %

- après une diminution du nombre d'établissements dans le corridor, constatée en 2001 et 2002, période où les travaux furent intensifs, depuis 2003, le nombre d'établissements est de nouveau en augmentation dans le corridor comme sur l'ensemble de la CUB,
- en ce qui concerne l'activité économique, il est à noter qu'en 2003, année la plus difficile pour les activités confrontées aux travaux, 26 % des établissements du corridor tramway ont connu une baisse de leur chiffre d'affaires.

On peut d'ores et déjà observer des signes de reprise économique et de restructuration du tissu commercial autour de nouvelles activités de services. C'est le cas pour les zones de la rive droite. Le corridor attire les chefs d'entreprise des branches d'activités comme les commerces multirayons, alimentaires, les activités financières, immobilières et d'assurances ainsi que les commerces de gros.

Enfin, alors que la période critique des travaux a fragilisé l'activité des établissements, 68 % des établissements interrogés concernés par les travaux de la phase 1 pensent que le tramway aura des effets bénéfiques sur leur activité.

B – LA CIRCULATION DES CLIENTS, DES EMPLOYES ET DES MARCHANDISES

- **Pendant les travaux**

En ce qui concerne les déplacements de la clientèle, l'usage des modes de déplacement alternatifs dans l'agglomération bordelaise a connu un véritable engouement depuis l'intensification des travaux, même si la place de la voiture reste prépondérante. Il est à noter, à ce propos, qu'en 2003, 1/3 des professionnels riverains du tracé déclarent que 30 à 50 % de leur clientèle vient en transport à commun.

- **Les attentes des Aquitains**

Une enquête réalisée auprès de 1000 habitants, hors agglomération bordelaise, concernant les attentes qui faciliteraient la venue de la clientèle dans l'agglomération bordelaise montre que si les aquitains souhaitent en premier lieu, une meilleure accessibilité de l'agglomération (24,6 %), ils placent en 2^{ème} position les facilités de stationnement (16,2 %) et, en quatrième position, la mise en service du réseau de tramway (5,7 %).

En ce qui concerne le stationnement, il est à noter que ¼ des automobilistes interrogés envisagent de stationner dans les parcs relais qui sont réservés aux usagers du tramway et des transports en commun.

C – LES LIVRAISONS DE MARCHANDISES DANS LE CORRIDOR TRAMWAY

- Pour 46 % des établissements interrogés en 2003, les travaux n'ont eu aucune incidence sur le système de livraisons. Pour plus d'un quart des établissements, ces travaux ont toutefois entraîné des retards dans les livraisons. Il est à noter que des opérations, comme la création d'un Espace de Livraison de Proximité (ELP) en centre ville, ont contribué à faciliter les livraisons selon un principe de regroupement de marchandises.
- Les futurs modes de déplacement des clients et des salariés
44 % des chefs d'entreprises pensent que le tramway sera utilisé par leurs employés.
Il est à noter que les chefs d'entreprises de l'hypercentre Mériadeck, qui concentre le plus grand nombre d'emplois du centre ville, sont les plus nombreux à considérer que leurs employés viendront en tramway.

Dynamiques économiques des territoires concernés par le tramway

Secteurs	Évolution nombre d'activité 1999/2004	Établissements déclarant, en 2003, une amélioration de l'accessibilité de leur entreprise due au tramway		Établissements attendant en 2003 de nouvelles clientèles après l'arrivée du tramway		Établissements considérant en 2003 que le tramway valorisera la localisation de leur entreprise	
		Secteur	Corridor	Secteur	Corridor	Secteur	Corridor
Centre ville	- 0,5 %	59 %	68 %	59 %	62 %	64 %	56 %
Rive droite	+ 10 %	55 %	68 %	69 %	62 %	49 %	56 %
Talence à Argonne	+ 3,2 %	59 %	68 %	61 %	62 %	56 %	56 %
Les quais	+ 0,7 %	59 %	68 %	61 %	62 %	56 %	56 %
Mériadeck/CHR	- 2,3 %	66 %	68 %	59 %	62 %	46 %	56 %

En conclusion, les secteurs géographiques sur lesquels ont été réalisés les travaux du tramway se remettent petit à petit de cette période difficile. Il en est ainsi particulièrement des secteurs Talence/Argonne et "quais".

D'autres secteurs comme le centre ville, Mériadeck et la rive droite sont, en ce qui concerne l'activité économique, déjà dans une phase ascendante dont les effets sont déjà visibles.

En tout état de cause, les analyses sont encourageantes quand au devenir et à l'évolution des activités économiques sur le corridor tramway, amélioration qui devrait se concrétiser en 2005 sur l'ensemble des secteurs.

2. OBSERVATOIRE DES EFFETS DU TRAMWAY – CONVENTION AVEC LA CCIB - PROGRAMME D'ÉTUDES PHASE 2 (2005-2008)

Les données recueillies durant la période 1999-2004 permettent d'effectuer, à présent, un bilan qui s'inscrit dans le cadre de l'obligation légale de réaliser un bilan des résultats économiques après réalisation d'une infrastructure de transport ainsi que le prévoit l'article 14 de la Loi d'Orientation des Transports Intérieurs (L.O.T.I) du 31 décembre 1982.

Afin de poursuivre cette opération pendant la réalisation de la deuxième phase et pouvoir effectuer le bilan économique précité, il vous est proposé de signer avec la CCIB une nouvelle convention dont l'économie est la suivante :

Objet :	poursuite de la contribution de la CUB à la tenue de l'observatoire des effets du tramway pour la période 2005 / 2008 pendant la réalisation de la 2 ^{ème} phase.						
Moyens :	utilisation de la méthodologie mise en place lors de la 1 ^{ère} phase permettant d'assurer un suivi des activités riveraines et de réaliser un bilan économique à l'issue de chacune des 2 phases, soit en 2005 et en 2008.						
Coût :	participation financière de la Communauté sous forme d'une subvention dont la décomposition annuelle est présentée en annexe						
	<table> <tr> <td>- coût total : 312 500 €</td> <td>- coût 2005 : 87 500 €</td> </tr> <tr> <td>- CCIB : 192 500 € (61,6 %)</td> <td>- CCIB : 52 500 €</td> </tr> <tr> <td>- CUB : 120 000 € (38,4 %)</td> <td>- CUB : 35 000 €</td> </tr> </table>	- coût total : 312 500 €	- coût 2005 : 87 500 €	- CCIB : 192 500 € (61,6 %)	- CCIB : 52 500 €	- CUB : 120 000 € (38,4 %)	- CUB : 35 000 €
- coût total : 312 500 €	- coût 2005 : 87 500 €						
- CCIB : 192 500 € (61,6 %)	- CCIB : 52 500 €						
- CUB : 120 000 € (38,4 %)	- CUB : 35 000 €						
Durée :	4 ans						

En conséquence et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Président à signer le projet de convention ci-annexé,
- autoriser le versement d'une subvention à la CCIB d'un montant de 35 000 € au titre de l'année 2005 – Imputation budgétaire : Budget annexe transports, chapitre 65 – Article 65740062 de l'exercice en cours.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
20 JUILLET 2005

M. ALAIN CAZABONNE

